

# REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

1. Remplir le document au verso, **CONSERVER le recto** pour connaître les dates de prélèvement.
2. Transmettre à la SPL ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS un RIB (si vous ne l'avez pas encore donné) – Le Clos Fournereau – Route de St Laurent d'Agny – 69440 MORNANT
3. Tableau récapitulatif de **l'année 2022** d'envoi des factures et des dates de prélèvement :

<b>Périodes</b>	<b>Date envoi factures</b>	<b>Date Prélèvement</b>
<b>Janvier / février</b>	15/02/2022	28/02/2022
<b>Vacances d'hiver</b>	02/03/2022	17/03/2022
<b>Mars / avril</b>	20/04/2022	05/05/2022
<b>Vacances de printemps</b>	03/05/2022	18/05/2022
<b>Mai / juin / juillet</b>	11/07/2022	27/07/2022
<b>Vacances Juillet</b>	02/08/2022	31/08/2022
<b>Vacances Août</b>	02/09/2022	16/09/2022
<b>Septembre / octobre</b>	25/10/2022	08/11/2022
<b>Vacances d'Automne</b>	08/11/2022	30/11/2022
<b>Novembre / décembre</b>	20/12/2022	05/01/2023
<b>Vacances de Noël</b>	04/01/2023	30/01/2023

Pour le périscolaire de Chabanière et Orléanas : prélèvement le 20 environ de chaque mois.

4. Dans le cas où vous souhaitez :
  - **Payer en plusieurs fois** : une simulation de facture vous sera donnée, le premier règlement concernera la moitié de la simulation, le deuxième règlement sera le complément basé sur la facturation finale (voir date tableau),
  - **Payer au moyen de plusieurs types de règlements** : espèces, chèques ANCV, chèque CE : si vous souhaitez être prélevés et payer avec un autre mode de règlement, il faut que le règlement soit transmis avant la date du prélèvement, autrement la totalité de la facture sera prélevée.
  - **Prélèvement mensuel** : il n'est pas possible de faire le prélèvement mensuel car nous proposons un tarif pour 5 mercredis, il faut donc attendre la fin de la période pour pouvoir profiter de ce tarif. Idem pour la mensualisation.
  - **Choix du montant du prélèvement** : il n'est pas possible de choisir le montant de celui-ci car le logiciel prend en compte le montant total que vous devez moins les avoirs s'il y en a.

Pour toutes informations complémentaires dont vous auriez besoin, vous pouvez nous contacter au 04 78 44 74 99 ou par mail [administration@spl-epm.fr](mailto:administration@spl-epm.fr).

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

maj 06/01/17

Référence Unique du Mandat (RUM)

(code client EPM, ne pas remplir) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'**ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

***Veuillez compléter les champs marqués \****

Votre nom :

\_\_\_\_\_

**\* Nom / Prénoms du débiteur**

Votre adresse :

\_\_\_\_\_

**\* N° et nom de rue**

\_\_\_\_\_

**\* Code postal**

\_\_\_\_\_

**\* Ville**

FRANCE

\_\_\_\_\_

**\* Pays**

Les coordonnées de votre compte :

\_\_\_\_\_

**\* Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)**

\_\_\_\_\_

**\* Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code, SWIFT)**

Nom du créancier :

**SPL ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS**Identifiant du créancier SEPA (I.C.S.) : **FR97ZZZ666982**Adresse : Le clos Fourneau- route de St Laurent d'Agny - 69440 MORNANT  
France

Type de paiement :

Récurrent / Répétitif 

Signé à :

\_\_\_\_\_

**\* Lieu**

Date :

\_\_\_\_\_

**\* JJ MM AAAA**

Signature

\_\_\_\_\_

**\* Veuillez signer ici**

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'occupation, d'accès et rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Mandat à retourner, accompagné d'un RIB (sauf s'il a été déjà fourni), à l'adresse ci-dessous.**